



Consultation MOE

Centre fluvial (29) Chateauneuf du Faou Restructuration et extension OP26IXB9

Récapitulatif des questions des candidats et réponses de la maîtrise d'ouvrage

Mise à jour : 01/10/2026

N°	Question / réponses
1	Q : Bonjour un BE fluide peut-il faire partie de plusieurs groupements ? merci <i>R : Oui Aucune clause de type « exclusivité de candidature » ou « interdiction de pluralité d'engagement » n'est stipulée au RC. Vigilance toutefois au risque de collusion/atteinte à l'égalité de traitement et au secret des offres.</i>
2	Q La compétence PAYSAGE est-elle nécessaire au vu des enjeux du projet ou des références d'aménagements paysager du mandataire ou du VRD peuvent-elles palier cette compétence onéreuse vu l'enjeu? <i>R : Oui en effet, les compétences en aménagements paysager du mandataire ou du VRD peuvent pallier cette compétence</i>
3	Q : Bonjour, Dans les compétences il n'est pas demandé un BET Structure ? S'agit-il d'un oubli ? Cordialement. <i>R : Bonjour, Il s'agit d'un oubli, il faut bien l'inclure à votre groupement</i>
4	Q : Bonjour, Le RC ne demande pas de BET structure sur l'opération, est-ce un oubli ? Pouvons-nous intégrer un BET structure à notre groupement. Cordialement <i>R : Oui cf réponse ci-dessus</i>
5	Q : Bonjour, Est-ce que les bureaux d'études sont soumis une exclusivité? Meri Cordialement, <i>R : Non Aucune clause de type « exclusivité de candidature » ou « interdiction de pluralité d'engagement » n'est stipulée au RC. Vigilance toutefois au risque de collusion/atteinte à l'égalité de traitement et au secret des offres.</i>

Les questions sont possibles **jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des offres prévue le 16/10/2026 à 16h00.**

Fin de document.